

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE . . . . .	Trois mois	fr. 6	six mois	11	un an	20
	FRANCE, BELGIQUE . . . . .						
	ALLEMAGNE, AUTRICHE . . . . .						
	ITALIE, ESPAGNE . . . . .		10	19	36		
ANGLETERRE, HOLLANDE . . . . .							
ÉTATS-UNIS . . . . .							

**Rédaction et Expédition**  
 BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg  
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.  
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.  
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.  
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
 Lettres et argent franco.

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE**  
 prononcé le 24 avril  
 en réponse à l'adresse de M. le duc Salviati  
 PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION PIE  
 DES SOCIÉTÉS CATHOLIQUES DE RÔME

S'il Nous est toujours agréable d'accueillir tantôt l'une et tantôt l'autre des nombreuses sociétés fondées à Rome pour défendre et favoriser les intérêts catholiques, aujourd'hui que Nous les voyons toutes réunies devant Nous, Notre contentement et Notre consolation s'accroissent bien davantage. Nous venons d'entendre de votre bouche éloquente, illustre duc qui présidez si dignement ces sociétés, les sentiments qui les animent, l'amour et la soumission qui les unissent à Nous, les vœux qui jaillissent de leurs cœurs, les desirs et les espérances qui les soutiennent. Nous vous en exprimons donc, très chers fils, Notre plus vive satisfaction. Nous formons Nous aussi pour vos sociétés et pour Notre Rome les souhaits les plus heureux, dans ces jours où l'on célèbre la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce mystère mieux que tout autre capable d'inspirer des sentiments de confiance et de riantes et non trompeuses espérances.

Il est vrai que le souvenir des temps meilleurs où Rome avait coutume de déployer, en ces jours, toute la splendeur et toute la pompe de sa religion et de sa foi, émeut aussi profondément Notre cœur et le remplit de tristesse.

Toutefois, au milieu de Nos amertumes, rien ne Nous est aussi agréable que de voir Nos fils de Rome regretter les temps passés, rappeler avec désir et avec amour les religieuses grandeurs d'autrefois, espérer leur retour et hâter par leurs vœux un meilleur avenir.

Rome chrétienne a pour elle son histoire, et, mieux encore que l'histoire, elle a en sa faveur les grands décrets de la divine Providence, laquelle a voulu évidemment faire de Rome le centre de la catholicité, le siège auguste du Vicaire de Jésus-Christ, la capitale du monde catholique.

A beaucoup de titres, et tous glorieux, Rome appartient au Pontife romain ; Dieu la lui a destinée pour sauvegarder sa dignité et son indépendance suprême et le

libre exercice de son pouvoir spirituel. C'est pourquoi, les droits que le Pontife a sur Rome sont tellement sacrés et imprescriptibles qu'aucune puissance humaine, aucune raison politique, aucun espace de temps ne pourront jamais les détruire, ni même les atténuer. Et Nous, à qui par une divine disposition incombe à présent le devoir de défendre, de soutenir ces droits, Nous ne faillirons jamais, avec le secours du ciel, à cette tâche ardue, au prix même des plus grands sacrifices.

Mais il est nécessaire, très chers fils, que vous aussi vous coopériez à cette fin très noble, en vous opposant avec un indomptable courage au dessein que les sectes ennemies ont conçu pour enlever à votre ville le caractère sacré qui la distingue et l'ennoblit à un si haut degré, et pour arracher au peuple romain la foi de ses pères, l'amour et le dévouement au Souverain-Pontife. Il est donc nécessaire, très chers fils, que vous vous teniez éloignés des éléments multiples de corruption, que vous vous pénétriez profondément des conditions difficiles dans lesquelles se trouvent l'Eglise et le Souverain-Pontife, que vous compreniez vivement les devoirs qui incombent à tous les fidèles, et à ceux de Rome en particulier.

Il faut que vous preniez les soins les plus assidus et que vous fassiez les efforts les plus généreux pour rendre chrétiennes l'éducation et l'instruction de la jeunesse, espoir de l'avenir, et que vous mainteniez en honneur parmi vous la digne profession de catholique, aujourd'hui outragée et vilipendée par une presse éhontée et par toute autre sorte de moyens.

Et comme, en même temps que les intérêts religieux, ceux aussi de la famille et de la société sont menacés, il faudra que vous accouriez à leur secours, en portant votre action sur le champ de l'administration communale et provinciale, le seul en ce moment, retenez-le bien, qui, pour de très hautes raisons, soit autorisé pour les catholiques italiens. Et pour que votre action soit plus efficace et afin que vous soyez mieux préparés aux luttes à venir, il est très important de multiplier les cercles, les congrès, les sociétés, les comités, de les faire tous opérer avec concorde et de les constituer en fortifiant de plus en plus ce

lien de commune et fraternelle union qui redouble les forces et fournit la preuve de l'excellent esprit qui les relie ensemble et les dirige.

C'est en vain, aujourd'hui particulièrement où tout conspire au détriment de la religion et de l'Eglise, que l'on essaierait de mettre un frein au mal, si ceux qui ont à cœur les intérêts catholiques ne serrent pas les rangs, ne se donnent pas la main pour opposer à l'ennemi la plus énergique résistance.

Dans ce but, Nous supplions vivement le Seigneur dans l'humilité de Notre cœur, pour qu'Il répande sur vous en grande abondance cet esprit d'union et de concorde dont Nous désirons que Notre paternelle et spéciale bénédiction soit le gage et le sceau. Que cette bénédiction descende sur Notre Rome et qu'elle la rende toujours plus ferme, plus dévouée à l'Eglise et plus fidèle au Pontife ; qu'elle descende sur votre Fédération tout entière, sur son illustre chef et sur chacune des sociétés qui la composent ; qu'elle descende enfin sur vous tous ici présents et sur vos familles comme un gage de félicité temporelle et céleste.

**NOUVELLES SUISSES**

Berne, 26 avril.

La géométrie radicale des arrondissements fédéraux a subi aujourd'hui un échec, car le canton de Fribourg, formant les 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> arrondissements fédéraux, reste intact, malgré les efforts des radicaux. M. Brunner (Berne), rapporteur de la fraction radicale de la Commission, a ouvert le débat en exposant, à la façon radicale, la nécessité de transformer les arrondissements fédéraux dans les cantons de Fribourg et du Tessin. Les assertions du rapporteur radical ont d'abord été réfutées par M. Zweifel (Glaris) et par M. Techtermann (Fribourg), tandis que le vice-président du Conseil national, M. Vessaz (Vaud), s'est démené pour faire croire qu'il faut à tout prix donner une concession au district du Lac, ce cendrillon fribourgeois, du moins à en croire l'orateur vaudois. M. Pictet (Genève), dans le but de sauvegarder le principe de l'égalité parlante entre tous les cantons, déclare qu'il ne saurait donner les mains à ce qu'on use de

deux poids et de deux mesures dans le Parlement suisse ; à ces mots la présidence a invité Messieurs les députés à ne pas se servir de pareilles expressions, qui sont, paraît-il, désagréables à l'oreille chatouilleuse des radicaux. M. Chaney (Fribourg) a fait voir combien les assertions de M. Vessaz sont contraires à la vérité, et M. de Buren s'est aussi prononcé contre la manœuvre radicale, après quoi M. Wuillelet (Fribourg), pièces officielles en main, a démontré à l'évidence que le district du Lac est bien loin d'avoir à se plaindre du gouvernement de Fribourg. M. Vessaz a profité de l'absence momentanée de M. Pictet pour lancer quelques attaques contre le canton de Genève, et M. Chenevière (Genève) lui a répondu en démontrant que M. le vice-président s'est de nouveau égaré à la suite de ses illusions radicales.

Ont voté non, c'est-à-dire pour le maintien des circonscriptions actuelles, savoir 2 arrondissements nommant chacun trois députés :

- MM. Aeby, Aepli, André, Arnold, Baumann, Beck-Leu, Boivin, Brennwald, Buhlmann, de Buren, Chaney, de Chastonay, Chenevière, Durrer, Eberle, Erni, Gatti, Geigy, Good, Gonzenbach, Grand, Hermann, Hilty, Hofstetter, Holdener, Jaquet, Joris, Keel, Kussel, Landis, Lutz, Magatti, de Monthey, Moos, Morel (Berne), Moser (St-Gall), Muller, Munch, Pedrazzini, Pictet, de Planta, Polar, Ræber, Rømer, de Roten, Schmid, de Segesser, Sonderegger, Spinelli, de Sprecher, Techtermann, Toggenbourg, Vonmtlen, de Werd, de Werra, Wuillelet et Zweifel (57).

Se sont prononcés par oui, c'est-à-dire pour le découpage radical en 3 arrondissements nommant chacun 2 députés :

- MM. Baud, Bleuler, Brunner, Contesse, Criblet, Deucher, Frei, Gaudy, Graf, Griesshaber, Grosjean, Gugelmann, Häberlin, Haberstich, Heitz, Joost, Kaiser (Berne), Kaiser (Soleure), Karrer (Berne), Karrer (Argovie), Keller, Klavy, Kuhn, Kunzli, Leuenberger, Martin, Merkle, Morel (Neuchâtel), Moser (Zurich), Munzinger, Niggeler, Riem, Riniker, Rohr (Berne), Rohr (Argovie), Ryf, Salis, Scherb, Scherz, Scheuchzer, Schlup, Steiner, Steinhauser, Stockmar, Straub, Suter, Teuscher, Thommen, Trog, Tschudy, Vessaz, Vœgelin, Vonmatt, Weber, Wuillemoz et Zyro (56).

M. le président Bourckhardt ne vote pas. Se sont abstenus : MM. Baldinger, D'Joos, Sulzer et Thoma (4).

45 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

**PARIAS DE PARIS**

PAR

Raoul de Navery

**CHAPITRE XVIII**

UN CRÉANCIER D'UNE NOUVELLE ESPÈCE

— Monsieur a-t-il un frère ?  
 Germain Loysel prononça ces mots avec une lenteur calculée, en regardant Amaury avec une fixité de reptile. Ces deux êtres se mesurèrent dans une minute rapide, et comprirent leurs forces réciproques, en même temps qu'ils se rendaient compte des soupçons naissant mutuellement dans leur esprit. Cependant Amaury se remit vite du trouble que cette demande avait amené sur son visage, et il reprit :  
 — Pourquoi pensez-vous que je puis avoir un frère ?  
 — D'abord, la ressemblance du jeune homme

demandant à être introduit, puis le rapprochement des noms.

— Quel rapprochement ?  
 — Cet étranger m'a chargé d'annoncer le vicomte de la Haudraye.

Le jeune millionnaire bondit sur son siège, et s'approcha de Germain, si près qu'il frôla presque son visage.

— Vous avez bien entendu ? vicomte de la Haudraye ?

— J'ai bien entendu, et ce jeune homme semble le frère jumeau de Monsieur.

— Je n'y suis pas ! dit Amaury d'une voix saccadée, je n'y suis pas ! Chassez cet intrigant, ce misérable ! consignez-le à la porte ! Vicomte de la Haudraye ! Il a osé...

Amaury passa son mouchoir de batiste sur son front mouillé de sueur.

— C'est tout ? demanda Germain.

— Vous m'avez dit que cet homme semblait pauvre ? reprit Amaury, d'une voix calme.

— Très pauvre !

— Il n'est peut-être que fou, donnez-lui un louis.

Amaury rebomba sur le divan et, appuyant son menton dans la paume de sa main droite, il se mit à réfléchir profondément.

Germain prit, dans sa poche, un louis qu'il tendit au jeune homme.

Celui-ci, d'un revers de main, fit sauter la pièce d'or, regarda le valet bien en face et se contenta de dire :

— Je reviendrai !

Puis, descendant l'escalier avec lenteur, il gagna le vestibule, traversa la cour et se trouva dans les Champs-Élysées.

Au même instant, une des fenêtres du premier étage fut discrètement entr'ouverte, et le visage pâle du millionnaire s'y encadra.

Son regard s'attacha sur le visiteur éconduit, puis une sorte d'égarement passa sur sa prunelle et il murmura entre ses dents serrées :

— C'est lui ! c'est bien lui !

Alors, repoussant les panneaux de glace de la fenêtre, il rebomba sur son siège.

Mais, cette fois, M. de la Haudraye ne fuma plus son cigare avec l'indolence d'un désœuvré ; la tête dans ses mains il réfléchissait.

— Que faire ? répétait-il, les dents serrées, que faire ? Les tombes s'ouvrent donc ! C'est le rocher de Sisyphe à soulever de nouveau, toujours et partout ! Revenu ! lui revenu de si loin, de si bas ! et revenu l'orgueil au front et des haillons sur le dos ! Heureusement qu'il est pauvre, sans cela... Amaury s'arrêta ; puis, brusquement et sans achever le raisonnement qui pouvait lui ravir une part de son énergie, il se leva et se mit à marcher dans la salle.

reculerai-je, parce qu'il plait à un mendiant de s'attribuer le nom que je porte, de revendiquer la fortune dont je jouis, et de vouloir se substituer à ma personnalité ? Que peut-il ? Que fera-t-il ? Quel avocat se chargera de la cause d'un pauvre diable voulant entamer une affaire de revendication d'état ? Mais parbleu, j'aurai gagné d'avance. Il serait trop commode d'arriver à Paris, en va-nu-pieds, et de se trouver, un matin à la tête d'une fortune de nabab ! Allons ! allons ! Amaury de la Haudraye, ajouta le jeune homme, en se plaçant devant une glace, et en se considérant avec l'attention d'un acteur prêt à entrer en scène, rien n'est perdu, rien n'est même compromis. Amaury soupira Germain.

— Je vais sortir, lui dit-il, je déjeunerai en ville.

Tandis qu'il nouait sa cravate, il demanda :

— Et ce fou, qui tout à l'heure voulait forcer ma porte ?

— Il s'est éloigné après m'avoir lancé à la figure le louis que Monsieur avait la bonté de lui faire remettre.

— L'insolent ! Et il n'a rien dit ?

— Pardon ! il a dit : je reviendrai.

— Vous donnerez ordre à Schub qu'il ne lui laisse pas traverser la cour.

— Les intentions de Monsieur seront remplies. Une demi-heure après, Amaury de la Haudraye se faisait annoncer chez l'avocat général.



Etaient absents : MM. Boiceau, Butzberger, Colomb, Delarageaz, Escher, Fässler, de Gingins, Lambelet, Mayor, Pfenninger, Philippin, Risthard, Seiler, Stössel et Vogt (15)

Berne, 26 avril.

A l'ouverture de la séance du Conseil national, M. le président a donné lecture de la lettre suivante :

Berne, 26 avril 1881.

Monsieur le Président et Messieurs,

En présence du vote émis dimanche par le 4<sup>e</sup> arrondissement fédéral, et en témoignage de notre respect pour la volonté populaire, nous avons l'honneur de vous prier d'agréer notre démission comme députés au Conseil national.

Veuillez, Monsieur le Président et Messieurs, recevoir l'hommage de nos sentiments les plus respectueux.

BOICEAU, GINGINS LA SARRA.

Ainsi donc ces deux Messieurs ne veulent plus être députés d'une population qui, en donnant ses voix à un candidat patronné par des radicaux centralisateurs, a prouvé qu'elle n'est pas digne d'être représentée par des conservateurs cantonalistes. On peut regretter la perte de ces deux hommes qui étaient, par la fermeté de leurs principes et l'unité de leur vie politique, l'honneur de la députation vaudoise.

Une remarque que je regrette de devoir faire, c'est que les mœurs populacières tendent à faire invasion jusqu'à l'antichambre du Conseil national. Nous avons en effet vu, hier, affichée dans le *Vorsaal*, une grossière caricature contre l'honorable M. Berdez. Pour l'honneur de Messieurs les membres du Conseil national, j'aime à croire que cette impertinence est l'œuvre de quelque individu de bas étage qui se sera glissé là, et qui aura fait le coup à un moment où il n'était pas remarqué.

Lugano, 23 avril.

Le peuple tessinois attend avec la plus grande anxiété la décision des Chambres fédérales sur les circonscriptions électorales, et quoique l'on sache bien que les radicaux sont capables de tout, cependant beaucoup espèrent encore que la majorité des députés de la Confédération ne voudra pas accomplir la plus grande des injustices pour favoriser quelques fanatiques tessinois, toujours prêts à sacrifier l'intégrité et l'honneur de la Confédération aux succès de leurs ambitieux projets.

La *Gazette tessinoise* a eu l'impudence de publier dans son numéro de mardi 19 avril, que ce jour-là 603 citoyens des campagnes luganaises, du district de Mendrisio et de la ville de Lugano s'étaient réunis à la Caserne communale pour s'occuper de la question des nouvelles circonscriptions électorales fédérales et pour protester contre les déclarations séparatistes faites à Berne par M. le conseiller Pedrazzini ! ?

J'étais présent à cette grande assemblée, et je puis vous garantir que le nombre des personnes présentes n'arrivait pas à 200, y compris les curieux, et qu'en moins d'une demi-heure tout était fini. M. de Stoppani, chef de la loge maçonnique de Lugano, déjà excommunié par la Loge mère *Alpina* à cause de ses tendances trop suspectes envers l'Italie, était le président de la réunion,

doute, la façon dont ce livre était écrit, trahissait le caractère froid du magistrat : la forme en était sèche et la période manquait d'ampleur ; mais les érudits et les curieux y devaient trouver des renseignements d'un puissant intérêt, et les écrivains une épuisable mine de romans et de nouvelles.

En apercevant Amaury, M. de Grandchamp quitta son bureau et s'avança les deux mains tendues.

— Je suis vraiment charmé de vous voir, lui dit-il, je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'en nous quittant il y a deux jours, vous sembleriez triste, préoccupé, presque chagrin.

— Le visage d'Amaury parut se rassérénér.

— Vous êtes bon de l'avoir remarqué, lui dit-il, et je ne sais comment vous témoigner ma reconnaissance pour toutes vos bontés. Oui, vous avez raison, je suis triste, et vous devinez aussi que ce n'est pas sans cause... Vous avez bien voulu me promettre la main de Mlle Grandchamp et vous savez si alors j'ai cru le bonheur facile... Mais depuis... Sur ce que j'ai à vous dire vous en savez autant que moi ; je serais désolé de causer un souci à une personne qui m'est plus chère que tout au monde, et je ne puis m'empêcher de comprendre que mademoiselle de Grandchamp ressent pour moi une indifférence allant parfois, j'en ai peur, jusqu'à la haine.

— Vous vous trompez ! s'écria l'avocat général.

Amaury secoua la tête.  
— Je ne me trompe pas ! dit-il, après tout, pourqu'une jeune fille n'aurait-elle pas le droit d'éprouver des répulsions et des sympathies ? De

et c'est lui qui a été chargé de communiquer aux autorités fédérales les résolutions suivantes, préparées d'avance par le même M. de Stoppani et ses collègues :

1° L'assemblée appuie le projet de remaniement des cercles électoraux fédéraux dans le canton du Tessin ;

2° Elle proteste de son inaltérable fidélité et de son attachement à la patrie suisse et à ses institutions ; elle condamne toute manifestation contraire à son intégrité.

Les radicaux feront beaucoup de bruit au sujet de cette assemblée, et c'est pour ce motif qu'ils ont élevé de 200 à 603 le nombre des participants ; mais je les ai comptés, et je puis vous assurer qu'ils n'étaient pas plus de 200. J'ajoute même que si je n'avais pas vu exagérer à ce point le nombre des assistants, je ne me serais probablement pas occupé d'une assemblée aussi peu nombreuse et à laquelle le peuple n'a paru prendre aucun intérêt.

Les conservateurs ont tenu, eux aussi, des assemblées, qui ont été bien plus fréquentées que celles des radicaux ; mais tout compte, il faut cependant reconnaître que notre canton n'est pas le pays des *meetings* et des grandes assemblées populaires. Nos populations aiment mieux manifester leur volonté par des actes positifs que par de stériles démonstrations.

Mardi 19 courant, notre Grand Conseil s'est réuni à Bellinzona en session ordinaire. M. l'avocat Magatti a été nommé président, et M. Gianella vice-président. Ce dernier est monté au fauteuil, en l'absence de M. Magatti, et a prononcé l'ouverture de la session. Il est probable qu'il y aura une suspension de la session jusqu'après la séparation des Chambres fédérales.

POSTES. — Une somme de 44 940 fr. est allouée pour les augmentations de traitement des bureaux de poste de 3<sup>me</sup> classe, avec effet rétroactif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1881.

M. Fischer, ministre des Etats Unis, présentera au premier jour au président de la Confédération ses lettres de rappel ; il retourne en Amérique après avoir refusé le poste de ministre de Copenhague qui lui avait été offert.

Son successeur M. Michel-J. Cramer est d'origine Suisse ; il est né en 1834 à Oberhallau, dans le canton de Schaffhouse. Son père, qui était un « pauvre mais honnête » tailleur, émigra pour l'Amérique en 1847 avec toute sa famille. Le futur représentant du président Garfield à Berne commença sa carrière par faire un apprentissage de compositeur dans une imprimerie de Cincinnati où il resta quatre ans. Il fit de très rapides progrès dans la connaissance de la langue anglaise, si bien qu'en 1851 il entra, après examen, au collège Wesley à Delaware (Ohio) ; il fit dans cet établissement des études complètes de théologie.

En 1859 il était consacré ministre du Saint-Evangile au service de l'Eglise wesleyenne.

Les occupations de son ministère amenèrent le jeune pasteur à Covington où il fit la connaissance de la famille du général Grant, alors seulement colonel. Peu de temps après il épousait la sœur du futur vainqueur de Richemont.

Pendant la guerre de sécession, le pasteur Cramer fonctionna à l'armée régulière du Nord comme aumônier ; il fut placé en station aux ambulances stationnaires de

ce qu'il vous semble que je réunis un certain nombre de qualités propres à rendre ma femme heureuse, faut-il en conclure que votre fille doit nécessairement penser de la même manière ? Elle peut avoir lu des livres lui présentant le mariage comme la suite d'événements plus ou moins romanesques, et rien ne l'est moins que la visite d'un jeune homme du monde, s'adressant d'abord au chef de la famille afin d'être agréé, et se bornant à l'envoi régulier de bouquets blancs, les témoignages de sa tendresse.

— Vous vous trompez, dit l'avocat général, ma fille n'a jamais lu de romans.

— Que sais-je, moi ! elle a une amie, alors ! et, Dieu sait si certaines amies sont dangereuses. Elles dirigent les sentiments, imposent leurs préférences, et finissent par dominer d'une façon absolue l'esprit de celle qui les écoute. Ainsi, par exemple, Mlle de Grandchamp est liée avec une jeune personne charmante de tout point, mais qui me hait du fond de l'âme, et fera tout au monde pour renverser mon bonheur.

— Fabienne Marigné ?

— Oui, Fabienne... Je n'ai point à vous apprendre la cause de sa haine... Vous savez avec quelle obstination elle poursuit son projet de mariage... Avant que Kerden soit embarqué pour la Nouvelle-Calédonie, Fabienne sera devenue sa femme... Que des artistes plus ou moins enthousiastes, et ne sachant guère ce que sont les convenances, contractent des unions aussi fantaisistes, c'est leur affaire ! Ils vivent dans un monde à part, et la société qui s'occupe beaucoup de leurs œuvres, ne s'inquiète guère de leur existence privée ; mais que mademoiselle de

Newport (Kentucky). Comme la cure d'âmes lui laissait du loisir, M. Cramer se mit à étudier avec ardeur le droit et spécialement le droit international, si bien que dès l'année 1862 il fit des examens de droit brillants à Cincinnati. La même année, le gouvernement des Etats Unis le nomma sur la recommandation de son beau frère, le général Grant, au poste de vice-consul à Leipzig.

Quinze années plus tard, le vice-consul Cramer fut nommé par le président Johnson au poste de ministre des Etats-Unis à Copenhague, poste qu'il va échanger maintenant contre celui de Berne.

Et voilà comment le fils du pauvre émigrant schaffhousien revient dans son pays en qualité de représentant diplomatique du plus puissant des Etats civilisés. Carrière intéressante assurément et qui fait le plus grand honneur à celui qui l'a si brillamment parcourue.

(Gazette de Lausanne).

MONNAIES. — Le diplôme d'essayeur de fin pour l'or et l'argent a été, conformément à l'art. 3 de la loi fédérale sur la matière, décerné aux citoyens suivants : Platel, à Berne ; Baillot, Huguenin, au Locle ; Crozet, Max et Louis Frutiger, à Genève ; Brandt, Michaud, Tissot-Voujeux, à Chaux-de-Fonds ; Guinand, à Neuchâtel ; Dubois, à Fleurier, et Krauss, à Darmstadt.

En outre, le département du commerce est autorisé à ouvrir au polytechnicum un cours sur les essais pour 18 postulants désirant se perfectionner dans l'art de l'essayeur. Ce cours sera donné par MM. Lunge, à Zurich, et Frutiger, de Genève.

Berne

Nous avons déjà parlé d'un ouvrage remarquable dû à la plume d'un de nos compatriotes : *Le Divorce, réponse à M. Alexandre Dumas, et à ceux qui préconisent cette doctrine antireligieuse et antisociale*, par l'abbé Edouard Hornstein docteur en théologie. La grande Revue bibliographique qui se publie à Paris et qui a pour objet de rendre compte et de faire la critique des livres nouveaux, dans son tome 63<sup>me</sup>, livraison du mois de mars 1881, s'exprime ainsi relativement au nouvel écrit de M. Hornstein :

« Un écrivain distingué de cette Suisse catholique, qui a su si glorieusement défendre ses droits contre la Révolution, M. Edouard Hornstein, a voulu combattre dans la personne de M. Dumas tous ceux qui attaquent la sainteté du mariage. Après quelques parades contre son adversaire, il s'est doucement établi dans la Bible, et partant du premier chapitre de la Genèse, passant à la loi mosaïque pour venir à l'Evangile, il expose dans ses différents plans et sous divers aspects la loi du saint mariage. L'auteur, qui a professé, croyons-nous, au grand séminaire de Soleure, parle de l'institution du mariage à l'origine, du divorce dans la Synagogue, du sacrement dans l'Eglise et dans l'enseignement de la tradition, avec l'abondance et la précision du docteur. Sa science exacte et fidèle ne laisse rien à désirer ni pour la solidité de la démonstration, ni pour l'étendue des développements et la variété des aperçus. Les préoccupations de l'école n'empêchent pas non plus les inquiétudes du patriotisme. Dans une suite de pages émuës, l'écrivain déduit les raisons qui doivent faire respecter le principe social et

Grandchamp, qui a toujours vécu dans les hautes sphères sociales et ne les doit point quitter, reste liée avec Fabienne, cela me paraît dangereux, sinon pour elle, du moins pour moi.

— Vous savez combien Marie est bonne ! Cette pauvre fille qui, vous l'avez reconnu vous-même, est douée de qualités généreuses, s'est adressée à mon enfant, croyant qu'elle la pourrait protéger la défendre... La pitié a saisi le cœur de Marie... Cependant vos observations sont justes... Fabienne Marigné, publiquement fiancée à Urbain Kerden et qui bientôt sera sa femme, ne peut rester l'amie de Mlle de Grandchamp... Je ferai, à ce sujet, entendre raison à ma fille, et s'il le faut, je donnerai un ordre formel.

— Et si je suis détesté davantage.

— Vous exagérez, ma fille est timide, réservée, voilà tout ; quel mal lui avez-vous fait, pour qu'elle vous haïsse ? Vous la demandez en mariage, et vous lui offrez une fortune royale ; elle ne peut, ce me semble, éprouver que de la reconnaissance, n'exigez pas qu'elle la manifeste ; je vous promets de lui parler et d'obtenir pour l'union que vous désirez, son acceptation formelle.

Une expression de vive joie éclaira le visage d'Amaury.

En ce moment, on vint annoncer à l'avocat général, que le déjeuner était servi.

— Vous nous restez, dit-il, je le veux.

Amaury ne se fit pas prier, et les deux hommes passèrent dans la salle à manger. Au même moment, la douce voix de Mlle de Grandchamp se fit entendre dans le boudoir voisins.

chrétien de l'indissolubilité... Il écrit avec entraînement et son style ferme, éclatant, parfois triomphal, se colore de toutes les beautés d'un âme sympathique. On lit ce livre avec élan, et quand on touche à la dernière page on dit : Déjà !

« Nous recommandons cordialement cet ouvrage, à cause de ses mérites et surtout parce qu'il répond bien aux exigences inséparables d'une triste situation... Des législateurs à rebours parlent de nous ramener, non à la promiscuité des brutes, mais à des unions successives qui en formeraient l'équivalent au regard des hommes ; vérité universellement sous-entendue, puisque les adversaires de l'indissolubilité ne lui reprochent que sa perfection. Par respect pour notre pays, nous voulons douter qu'ils puissent prévaloir... »

« Il est toutefois, sinon nécessaire, du moins utile de fortifier la raison publique. »

Le tribunal d'appel, consulté par le gouvernement sur l'opportunité du rétablissement de la peine de mort, s'est prononcé à l'unanimité contre ce rétablissement.

Appenzell (Rh.-Int.)

La landsgemeinde a réélu M. Rusch aux fonctions de landammann, et M. Sonderegger à celles de vice-président du gouvernement.

Tessin

Lundi le tunnel hélicoïdal de Piana-Tondo, près Giornico, a été percé de part en part. Le tunnel est long de 1,500 mètres.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 25 avril.

Je ne crois pas au retour prématuré des Chambres, en dépit de certains journaux ardents à le réclamer.

Les gouvernements, visible et occulte, s'y opposeront, d'abord parce que le pays, déjà fort agité par les mobilisations partielles si singulièrement faites, en concevrait un émoi extrême. On ne parviendrait pas à faire admettre que la seule expédition contre les Kroumirs est la cause d'un acte aussi insolite, il se consumerait fiévreusement à rêver un péril général qui n'existe pas.

En outre, à quoi pourraient servir les Chambres ? Nous connaissons assez le rôle servile des majorités de la Chambre et du Sénat dans toute question ou interpellation. La monomanie officieuse de la majorité républicaine d'applaudir tout ministre ouvrant la bouche, nous permet de croire que la lumière ne viendrait pas du rappel anticipé du Parlement.

On assure que l'Angleterre et surtout l'Italie font de grands efforts pour décider le sultan à intervenir dans les affaires de Tunisie, en déposant au besoin le bey, afin de donner satisfaction à la France. Le but réellement poursuivi serait de nous mettre face à face avec la Turquie, afin que plus tard, s'il venait à la France des vellétés de conquête, celle-ci trouvât devant elle les puissances intéressées au maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman.

Dans les cercles militaires on est moins

— Je vous le promets, disait-elle, oui, je vous le promets.

Un remerciement qui parut étouffé par les pleurs fut adressé à Marie ; puis, dans le couloir on entendit des bruissements d'étoffes, des adieux affectueux, et une minute après Marie partit.

Son beau visage gardait la trace d'une émotion vive, généreuse. Ses yeux brillaient sous des larmes mal essuyées. En apercevant M. de la Haudraye, elle se recula avec une certaine vivacité. Un regard de son père la ramena vers Amaury, qu'elle salua froidement.

— Qui donc était avec toi tout à l'heure ? lui demanda M. de Grandchamp.

— Marie regarda en face Amaury de la Haudraye, et répondit :

— Fabienne Marigné.

— Elle vient tout souvent dans cette maison, dit le magistrat.

— Vous m'avez toujours permis de faire l'aumône à ma guise, mon père ; à certains pauvres je prodigue les secours pour soulager les misères de leur corps ; aux malheureux je donne ma pitié et un peu d'affection... Je ne puis offrir à Fabienne que mon amitié, et je la lui donne sans réserve, parce qu'elle la mérite.

— Ces relations ne peuvent durer plus longtemps, reprit l'avocat général, la condamnation d'Urbain Kerden.

— Est-un ualheur ! répliqua vivement Marie.

— Oublies-tu que je suis celui qui éleva la voix pour l'accuser.

(A suivre.)



enthousiaste que dans le monde opportuniste des succès présumés de nos armes en Tunisie.

Le refus que le général Osmoud a fait de prendre la direction de l'expédition a été dicté par un important motif. On a voulu lui imposer un plan de campagne tout différent de celui dressé par cet officier supérieur.

Ce plan imposé au général Forgemol a-t-il été dressé dans les coulisses du Palais-Bourbon? Est-il aussi savant que celui de 1871, élaboré par les mêmes hommes? Bien qu'on ne s'effraye aucunement de l'issue des opérations contre les Kroumirs, dans les cercles militaires, on s'inquiète de l'ingérence avocassière dans les affaires militaires; les lenteurs et le désarroi de la mobilisation impressionnent tristement les esprits et l'on se demande, non sans anxiété, si les conscrits de cinq mois envoyés au feu par M. Farre sont en état de braver les fatigues d'une campagne qui pourrait être aussi longue que fatigante.

Il était prévu que l'expédition tunisienne serait exploitée, à la veille des élections générales, et servirait de tremplin aux opportunistes.

Le moniteur officiel du Palais Bourbon, renseigné par suite des communications gouvernementales, sans doute — puisque toute la presse est dans l'incertitude la plus fâcheuse, — annonce que le corps expéditionnaire a franchi hier la frontière de la Régence et commencé ses opérations. L'organe du « maître » conclut déjà avec une confiance optimiste. « Aujourd'hui l'opinion publique n'a plus d'inquiétude. Elle sait que nos troupes vont aborder l'ennemi avec tous les éléments possibles de succès, que nos jeunes drapeaux vont recevoir pour la première fois le baptême du feu. Et quand le succès viendra, comme nous l'espérons, il n'y aura plus dans la nation tout entière qu'un mouvement de reconnaissance et d'approbation pour les hommes qui auront su faire respecter et triompher les droits de la République française. »

Que vous disais je? Affaire politique et financière tel est « le comble secret de polichinelle » en cette expédition tunisienne.

Une réunion d'opportunistes a été tenue, avant hier soir, à Paris. On y a arrêté le plan d'une organisation électorale pour Paris. Un comité central serait chargé de former la liste des candidats agréés. On a remarqué que les organisateurs de la réunion excitaient beaucoup l'activité de leurs amis, comme s'ils prévoyaient que les élections générales fussent plus rapprochées qu'on ne se l'imagine généralement.

L'année 1880 a été fort lucrative pour les institutions de crédit, ainsi qu'il résulte des comptes rendus qui viennent d'être livrés à la publicité. Le dividende de la Société des dépôts et de comptes courants est fixé à 16 francs, net d'impôt. Les réserves de cet établissement s'élèvent aujourd'hui à 9,500,000 francs; cette excellente situation est le résultat du système pratiqué par les administrateurs depuis dix-huit ans, et qui a consisté à s'interdire les achats de valeurs de Bourse; à concentrer leur activité sur les opérations d'escompte; à faire du capital social un véritable fonds de garantie en n'en faisant verser qu'une minime partie, soit le quart, par les actionnaires; à distribuer un dividende fixe et nominal; enfin, à accroître constamment les réserves. C'est la pratique de ce système qui a valu aux actions de la Société la prime de plus de 200 fr., qu'elles ont depuis longtemps réalisée et qui a de plus chaque jour pour effet de lui procurer une clientèle de déposants qui va s'accroissant en qualité aussi bien qu'en quantité.

Lettres de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 24 avril.

Aujourd'hui, dimanche in Albis, le Souverain-Pontife a reçu en audience solennelle, ainsi que je vous l'avais annoncé, les différentes sections composant, sous la présidence de M. le duc Salviati, la Fédération Pie des sociétés catholiques de Rome. A cette occasion, Sa Sainteté a prononcé un remarquable discours pour revendiquer les droits du Vicaire de Jésus-Christ à sa pleine indépendance, pour inculquer l'esprit de zèle et d'union par lequel tous les fidèles enfants de l'Eglise peuvent aider leur Père commun à la revendication de ces droits; enfin pour tracer aux catholiques d'Italie les limites dans lesquelles leur action doit s'exercer. Avant même que les journaux de Rome publient ce discours, je suis à même de vous en transmettre l'exacte traduction, d'a-

près les propres paroles du Saint-Père qu'il m'a été donné de recueillir fidèlement et in extenso. Vos lecteurs y admireront surtout l'énergie des pensées rendue dans les termes les plus propres à consolider parmi les catholiques d'Italie la concorde et le zèle qui doivent enfin leur assurer la victoire.

Le Saint-Père a prononcé ce discours dans la salle du Consistoire où se trouvait réuni tout le conseil directif des différentes sociétés de Rome. Là, les plus nobles sentiments de foi et de dévouement filial lui avaient été exprimés précédemment, au nom de tous, par M. le duc Salviati, avec un accent de fermeté qui, à plusieurs reprises, avait mérité les marques les plus explicites de la haute approbation du Saint-Père et de l'assentiment enthousiaste de toute l'assemblée. Pareillement, les paroles du Pape ont soulevé d'unanimes acclamations. Après avoir prononcé son discours, le Souverain-Pontife est descendu du trône et, dans les salles voisines ainsi que dans les Loges de Raphaël, il a parcouru les rangs pressés de la très nombreuse assistance qui s'y trouvait réunie. Les différentes sections des sociétés catholiques d'hommes et de dames y étaient représentées par une foule immense que l'on peut évaluer à huit mille personnes environ. Pendant près de deux heures, le Saint-Père a parcouru tous les rangs, heureux de répandre ses bénédictions, de prodiguer ses encouragements et ses conseils à ses fidèles enfants qui se vouent à la défense des plus chers intérêts de la religion et de la société.

Son Eminence le cardinal Jacobini donnera ce soir un grand dîner de 35 couverts, auquel viendront tous les membres du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège. L'Eme Secrétaire d'Etat y a particulièrement invité l'ambassadeur de Russie à Vienne, S. Exc. M. d'Oubril, qui est venu à Rome en mission extraordinaire pour notifier au Souverain Pontife, comme vous le savez déjà, l'avènement au trône de S. M. l'empereur Alexandre III.

En vue de la prochaine canonisation des Bienheureux Joseph Labre et Jean-Baptiste De Rossi, la S. Congrégation des Rites a autorisé des quêtes spéciales en France et en Italie afin de compléter les fonds qui existent déjà et qui doivent servir à la cérémonie solennelle de la canonisation. On sait qu'il s'agit de transformer en chapelle la vaste salle superposée au vestibule de la basilique vaticane, et de pourvoir aux frais de la décoration et du luminaire. De vastes tribunes pouvant contenir près de 4,000 personnes y seront élevées, d'après les dessins de l'architecte, M. Fontana.

ESPAGNE

La Gaceta publie un ordre royal déclarant que le gouvernement n'a accordé aucun droit, ni aucune protection au marquis de Rays, dans la colonie de Port-Breton (Océanie).

Le décret revendique, au contraire, les droits de l'Espagne sur Port-Breton.

La Gaceta ajoute que le gouvernement n'a jamais pris en considération les demandes réitérées du marquis de Rays.

RUSSIE

D'après la Correspondance politique, la note circulaire russe relative à des mesures à prendre contre les préparatifs de meurtres politiques est datée du 12 avril: elle relève les nombreuses manifestations qui ont eu lieu à l'occasion du dernier attentat commis à St-Petersbourg, et qui ont convaincu le gouvernement russe de la nécessité de combattre un véritable danger social qui ne menace pas la Russie seule.

En émettant le vœu qu'une conférence ait lieu à ce sujet, la Russie désire pouvoir trouver d'un commun accord avec les puissances les moyens de porter remède à ce mal social sans porter atteinte au droit souverain de législation de chaque Etat.

La note circulaire ne contient du reste aucune proposition relativement à l'époque et à la date auxquelles aurait lieu cette conférence.

Un nouveau complot contre la vie du jeune czar a été bien près de réussir. On a fait des efforts pour tenir l'affaire secrète, afin de ne pas accroître encore le sentiment affreux d'inquiétude qui pèse sur St-Petersbourg. L'empereur à l'habitude de travailler, dans son cabinet, à la lueur de plusieurs bougies, dont il préfère l'éclat paisible à la lumière des lampes.

Or, parmi les bougies destinées à son usage, on en avait mêlé quelques-unes qui (comme les bombons remis à Alexandre II peu avant sa mort) étaient des engins redoutables devant éclater à un certain moment de la combustion. On assure que le préfet de police, après avoir reçu l'avis de cette tentative nouvelle, se transporta le soir même au palais, arriva jusqu'au cabinet impérial, dont il a l'accès à toute heure, et ayant donné l'ordre qu'on apportât des lampes, s'empressa d'éteindre tout ce qu'il y avait de bougies allumées, en présence du czar stupéfait.

Les bougies du cabinet et celles de la même provision, transportées au laboratoire de la préfecture de police, ont été soumises à l'examen des chimistes. Matières empoisonnées, substances explosibles, il paraît que tout était fort délicat, et eût été susceptible de faire d'affreuses blessures.

L'empereur de Russie se défie maintenant de tout son entourage. La czarine croit qu'il se trouve parmi ses demoiselles d'honneur des agentes du nihilisme. Elle insiste auprès de son époux pour qu'il accorde une constitution. Celui-ci, sur qui la dernière proclamation des nihilistes a fait la plus grande impression, hésite.

Le correspondant viennois du Standard est plus affirmatif sur un point particulier. Il raconte, d'après des avis de Saint-Petersbourg, qu'un ukase sera promulgué le 29 avril à l'occasion de l'anniversaire du défunt czar. Cet ukase ordonnera des réformes considérables pour les paysans concernant la propriété des terres.

En attendant, le Comité exécutif des nihilistes vient d'annoncer par un nouveau manifeste, qui a été adressé à tous les ministres et à tous les hauts dignitaires de la cour, la mort prochaine du czar.

Il paraît qu'il a été question un moment de choisir Bruxelles comme siège de la conférence, proposée par la Russie à l'effet d'examiner les mesures internationales à concevoir contre la propagande nihiliste et révolutionnaire; mais comme les grandes puissances seules y participent, on a reconnu qu'il n'était pas convenable de choisir Bruxelles. A St-Petersbourg, on paraît avoir une préférence marquée pour Berlin.

Il appert de plus en plus de tous les renseignements que les trois empires du Nord sont déjà tombés d'accord sur une convention pour se prêter mutuellement aide et assistance contre les socialistes et les nihilistes. Il est à craindre seulement que tout ce qu'on pourra imaginer dans le genre de mesures préventives ne serve pas à grand-chose. Le nihilisme a pris une trop grande extension en Russie.

SUÈDE

La Dagblad, journal de Stockholm, annonce que Mgr Mermillod a fait l'office pontifical le jour de Pâques dans l'église catholique de Stockholm, devant une foule empressée, et qu'il a commencé à prêcher des conférences devant un auditoire fort nombreux, en grande partie composé de l'élite de la société protestante.

TUNISIE

Voici les nouvelles de la guerre:

La colonne du général Logerot est entrée en Tunisie. Elle est campée sur l'Oued Melleg, à mi-chemin entre la frontière et la ville d'El Ref; elle n'a rencontré jusqu'à présent aucune résistance. Les pluies torrentielles rendent le terrain glissant. La grosse mer empêche de débarquer à Tabarka.

D'après les avis de Tunisie du 24, le gouvernement du bey prend des mesures sérieuses pour éviter un conflit; les patrouilles nocturnes sont plus nombreuses; tout Arabe trouvé dans les rues après neuf heures du soir est arrêté. Il est interdit de sortir avec des armes.

Les avis d'Alger considèrent comme possibles quelques faits de fanatisme isolés, mais disent qu'il n'y a aucun mouvement sérieux à craindre en Algérie.

Des tentatives d'agitation sont signalées sur plusieurs points notamment dans la province d'Oran, par suite des prédications d'un marabout.

Le télégraphe est coupé entre Geryville, et Fren dah. Les troupes, dont la présence est inutile sur le littoral, sont reportées dans les garnisons de l'intérieur.

Une dépêche de La Calle en date du 24 annonce que les Kroumirs sont très nombreux en face de Roumelsouk. Les troupes coucheront demain sur un campement pris en face des positions des Kroumirs, qui seront enlevées mardi.

Une dépêche de Tunis dit que le railway continue à fonctionner, mais que chaque jour d'énormes blocs de pierre sont déposés sur les rails, menaçant la sécurité des trains.

Il n'est nullement question jusqu'à présent d'envoyer une escadre à la Goulette; la sécurité des Européens à Tunis ne paraît pas menacée.

Le bey a communiqué à M. Roustan le détail des mesures prises pour la sécurité des Européens; cette communication était formulée en termes mielleux.

Le mauvais temps continue à ralentir les opérations sur la frontière tunisienne.

Le transport la Corse est arrivé dans la matinée à Bône; il est allé rejoindre la division navale qui opérera probablement demain contre l'île de Tabarca.

On a la confirmation qu'un officier français a été assassiné près de Gerville dans la province d'Oran.

Une colonne mobile a été envoyée dans cette région; d'autres la suivront si cela est nécessaire.

Les ministres de la guerre et de la marine ont reçu une dépêche du commandant de la Surveillante, datée de La Calle, mardi une heure, disant que le vent était violent, la houle énorme; que les bâtiments se fatiguaient au mouillage et que la plage était impraticable.

Le ministre de la marine a répondu en autorisant les commandants de bâtiments mouillés devant Tabarca à prendre les mesures pour assurer la sécurité des navires, mais à s'éloigner le moins possible.

Il se confirme qu'un officier et son escorte ont été tués pendant qu'ils opéraient une reconnaissance dans la région de Geryville.

Le marabout de Moghar, fauteur de l'agitation qui règne sur ce point, est un certain Bouamema.

Des cavaliers sont partis de Daya, Saïda, Fren dah et Tiaret avec des ordres pressants, mais vu la distance à parcourir et la rupture des fils télégraphiques, on ne sait encore rien à ce sujet.

Toutefois, des mesures ont été immédiatement prises pour réprimer les désordres et châtier les rebelles d'une manière exemplaire.

Le télégraphe a été coupé hier entre Tunis et la frontière algérienne.

Les nouvelles de Tunis seront apportées à La Calle quotidiennement par un aviso.

Des forces très considérables vont être envoyées en Algérie, afin d'empêcher toute velléité de révolte chez les indigènes.

CANTON DE FRIBOURG

PÈLERINAGE FRIBOURGEOIS

A NOTRE-DAME DES ERMITES

On est prié de s'annoncer au bureau de l'Imprimerie catholique, à Fribourg. Départ de Fribourg, le 16 mai. Retour à Fribourg, le 18 mai. L'horaire détaillé paraîtra prochainement.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 26 avril.

La Surveillante a bombardé et détruit hier le fort de Tabarque; le débarquement a été opéré probablement dans la matinée de ce jour.

La colonne du général Logerot est arrivée hier à huit kilomètres de la ville d'El-Kef et devait la bloquer aujourd'hui.

LA CALLE, 26 avril.

Les Français ont occupé dans la matinée l'île de Tabarque. Les Tunisiens qui l'occupaient étaient partis.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

L'arrestation d'un homme très riche et très considéré, à Leuzingen, près Büren, intrigue vivement le public. Il y a deux ans, le cadavre de sa sœur a été retiré de l'Aar; on a cru à un accident; aujourd'hui il paraît avéré que la malheureuse s'était pendue dans la cave, que son frère l'a dépen-



due et jetée dans le fleuve pour faire croire à un accident.

Samedi après-midi, sur la route de Crisrier (Vaud), deux chevaux, attelés à une charrue, se sont emportés et, dans leur course folle, ont renversé une petite fille qui n'avait pas eu le temps de se mettre à l'abri. La pauvre enfant, harponnée par le soc de la charrue, a été traînée sur le sol l'espace d'environ deux cents pas et a été relevée expirante. On se figure le désespoir de sa mère qui, accourue du champ voisin où elle travaillait, est arrivée juste pour voir mourir son enfant.

Un correspondant du *Handelscourrier* a fait les observations suivantes sur l'épidémie de petite vérole qui a régné récemment à Bienne:

Les enfants vaccinés n'ont pas été atteints par l'épidémie; quant aux personnes adultes,

la vaccine ne les a pas préservées toutes de la contagion, mais au moins la maladie n'a-t-elle pas eu, pour elles, une issue mortelle. En revanche, les enfants non vaccinés ont été atteints dans une forte proportion et la maladie a pris, pour eux, un caractère infiniment plus grave que pour les enfants vaccinés. Plus d'un tiers des malades non vaccinés ont succombé. Enfin il est établi qu'aucun des médecins et des infirmiers revaccinés n'a gagné la variole en soignant les malades. On peut dire également que les guérisons sont plus faciles quand le malade est soigné dans un établissement spécial, les précautions n'étant jamais aussi strictement observées dans les maisons particulières que dans les lazarets.

FAUX TESTATEUR. — La *Gazette de Magdebourg* raconte la singulière supercherie suivante:

« Il y a quelques jours, un commerçant de

Berlin, nommé N..., avait demandé au tribunal l'autorisation de faire son testament chez lui, vu qu'il était malade et alité. Les fonctionnaires du tribunal se rendirent chez lui et l'on commença à rédiger le testament.

« On entendit bientôt un bruit effroyable sur le palier. Quelqu'un demanda à entrer. La garde-malade refusa d'ouvrir; mais les fonctionnaires du tribunal l'invitèrent à laisser entrer. La personne qui était dehors pénétra alors dans la chambre en s'écriant: « Celui qui veut faire son testament n'est pas le commerçant N..., car N..., est mort depuis quelques heures. » On trouva, en effet, le cadavre de N... dans une autre chambre, et le faux N... fut arrêté.

« C'était un parent du véritable N..., qui avait voulu ajouter un codicille au testament de ce dernier, dans lequel il n'était pas désigné comme héritier.

« Le défunt laisserait une fortune considérable. »

Un écho algérien qui donne une idée de la façon dont les Arabes entendent la justice.

Un naturel d'Alger a marié sa fille à un Français.

L'autre jour, la jeune femme va, tout en pleurs, se plaindre à son père de ce que son mari l'a souffletée.

Il a osé lever la main sur toi, s'écrie l'Arabe avec une colère pleine d'indignation.

— Qui, mon père.

— C'est l'injure la plus grave qu'il pût me faire, et cela crie vengeance.

Et... pif! il administre à la jeune femme « une giroflée à cinq feuilles » en s'écriant:

— Retourne vers ce misérable et dis-lui quel homme je suis. Il a frappé ma fille; je frappe sa femme. Nous sommes quittes.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

# HOTEL DE L'ÉTOILE

J'informe l'honorable public que dès le 23 avril je desservirai l'hôtel de l'Étoile, rue de Romont. Service prompt et soigné. Je saisis cette occasion pour me recommander au public de la ville et de la campagne.

Minguely, tailleur.

# UN CHEVAL

L'année 2 août, il sera vendu, dès 2 heures de l'après-midi, un cheval réformé du service de la cavalerie. La mise aura lieu sur les Places, aux conditions qui y seront lues.

Par ordre  
Commissariat des guerres.

(H 232 F)

(179)

UNE demoiselle ayant obtenu un brevet d'institutrice de première classe donnerait immédiatement des leçons de langue française, d'histoire, de géographie et de musique.

S'adresser au bureau du journal (181)

ON demande un précepteur catholique, âgé de 25 à 30 ans, pour préparer un jeune homme à entrer dans une université allemande. On exige les meilleurs certificats de moralité. Ecrire à M. A. Gros, prof. Bonivard 6, à Genève. R 145 Q (176)

## Le docteur Paul Weck

sera de retour du service militaire le 29 avril et reprendra ses consultations.

H 217 F (178)

## Gypse à semer

d'excellente qualité, chez Jean Christinaz, cadet, à Fribourg. (169)

# OUVRAGES POUR LE MOIS DE MARIE

**Mois de Marie**, vertus, titres, dévotions, prières suivies d'un choix de textes tirés des saints Pères et Docteurs pouvant servir de nouveaux sujets de méditations pour tous les jours du mois de mai. par le R. P. LEBEVRE, de la Compagnie de Jésus. 5<sup>e</sup> édition, prix 2 fr. 50.

**Mois de Marie**, contemplations sur trente mystères de la vie de la très sainte Vierge, par le R. P. LEBEVRE, de la Compagnie de Jésus. 8<sup>e</sup> édition, prix 2 fr. 50.

**Mois de Marie** des mœurs chrétiennes, par le R. P. HUGUET, S. M., approuvé par Son Eminence le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon. 4<sup>e</sup> édition, prix 1 fr. 50.

**Mois de Marie** des âmes intérieures ou vie de la sainte Vierge proposée pour modèle aux âmes intérieures, par MM. H. et L. prêtres.

**Le mois de mai** à la campagne ou la vie de la sainte Vierge exposée familièrement au peuple, par un bon curé. Ouvrage traduit de l'italien, prix 1 fr. 70.

**Vie de la sainte Vierge** d'après les Ecritures, études et méditations précédées d'une introduction par Mgr MERMELON, prix 1 fr.

**Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes**, abrégé de Notre-Dame de Lourdes, divisé en trente et une lectures avec une prière spéciale à la fin de chaque lecture, par Henri LASSERRE, prix 2 fr.

**Mois de Marie**, par Mgr de SÉGUR, nouvelle édition, prix 90 cent.

**L'intérieur de Marie**, modèle de la vie intérieure, par le P. GROUT, de la Compagnie de Jésus, nouvelle édition, prix 1 fr. 25.

**Traité de la vraie dévotion à la sainte Vierge**, par le Vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie GRIGNON de Montfort, missionnaire apostolique, fondateur de la Congrégation de Missionnaires de la Compagnie de Marie et de la Congrégation des Filles de la Sagesse. 8<sup>e</sup> édition, prix 1 fr.

**Prières à la Vierge**, d'après les manuscrits du moyen-âge, les liturgies, les Pères, etc., par Léon GAUTIER, édition illustrée, prix 4 fr.

**Notre-Dame du Perpétuel-Secours**, Vierge miraculeuse vénérée à Rome, dans l'église de St-Alphonse de Ligori et en d'autres lieux. Son histoire; archiconfrérie et exercices de piété en son honneur, par un Père rédemptoriste; prix 50 cent.

**Vertu miraculeuse du Souvenez-**

vous adressé à Marie, démontrée par un grand nombre de traits de protection, de guérisons et de conversions, empruntés à l'histoire contemporaine; par le R. P. HUGUET, Mariste; prix 25 cent.

**Notre-Dame de Lourdes**, par Henri LASSERRE, ouvrage honoré d'un bref spécial adressé à l'auteur par Sa Sainteté le Pape Pie IX. 3<sup>e</sup> édit., ornée de quinze belles gravures, prix 8 fr.

**Notre-Dame de Lourdes**, par Henri LASSERRE, 92<sup>e</sup> édit.; prix 3 fr. 50.

**Les apparitions** et les guérisons miraculeuses de Notre-Dame de Lourdes, petit abrégé de Lourdes par Henri LASSERRE; 4<sup>e</sup> édit., prix 1 fr. 50.

**Apparitions de Notre-Dame de Lourdes** et particularités de la vie de Bernadette et du pèlerinage depuis les apparitions jusqu'à nos jours, par le P. Marcel BOURG, de la Compagnie de Jésus; 2<sup>e</sup> édit.; prix 2 fr. 50.

**Fondements du culte de Marie**, par l'abbé GERARDIN, missionnaire apostolique; 2<sup>e</sup> édit., prix 2 fr.

**Eve et Marie**; innocence, chute, réparation, ou l'existence considérée en Eve avec ses dons, ses vocations, ses épreuves morales, ses souffrances, ses consolations, ses expiations, ses vertus, ses espérances. Méditations et lectures pour tous les jours du mois de Marie, par M. l'abbé ROGEE, curé de Gonnehem; 2<sup>e</sup> édit., prix 2 fr.

**L'imitation de la sainte Vierge**, d'après l'imitation de Jésus-Christ, prix broché, 0,30 cent.

**Notre-Dame du Pont-Main**, avec un aperçu des pèlerinages en général et des apparitions de la sainte Vierge jusqu'à nos jours, par M. l'abbé POSTEL, docteur en théologie, missionnaire apostolique, prix 3 fr. 50.

**Apparition de Notre-Dame de la Salette**, racontée et expliquée par Mgr l'évêque de Grenoble; prix 20 cent.

**Trois enfants de Marie**, dédié aux Congrégations religieuses, aux séminaristes, aux personnes pieuses vivant dans le monde et aux malades, ouvrage approuvé par son Eminence le cardinal DONNET, archevêque de Bordeaux; prix 75 cent.

**Le mois de Marie** ou méditations pratiques sur la vie de la très sainte Vierge, avec des prières et des exemples pour tous les jours de l'année, par M. l'abbé PINART, prix 80 cent.

## A vendre

un bon chien de garde, de grande taille, et 15 à 20 billons de planches pour menuiserie, de différentes épaisseurs et de 8 mètres de longueur.

S'adresser rue de l'hôpital, N° 93, à Fribourg. (168)

## Prêts hypothécaires en 1<sup>er</sup> rang

Achat et vente de titres et d'actions d'établissements financiers du canton.

Achat de lettres de rente 4 1/2 0/0 avec bonnes garanties.

S'adresser à Léon GIROD, procureur, 28, Grand'Rue, à Fribourg. (130)

## Le Monde de la Science et de l'Industrie

Revue bi-mensuelle illustrée

des Sciences, Inventions et Découvertes récentes

Honorée de la souscription et de la recommandation

des Départements de l'Instruction publique de plusieurs Etats d'Europe

LA PLUS POPULAIRE ET LA MOINS CHERE EN SON GENRE

4<sup>e</sup> année

SOMMAIRE DU N° 8, 25 AVRIL 1881

**Somaire.** — Les fleurs et les insectes. — Cause de la maladie. — Chio. — Correspondance. — L'alcool dans l'eau et dans l'air. — Notes industrielles. — La Pologne. — Pluie de sable en Sicile. — Une pouspée vivante. — Nouveaux filtres économiques pour eaux potables. — Voitures à vapeur. — Système Duchemin de compensation des bousoles. — Propagation de la lumière. — Nouvel appareil protecteur pour les pompiers. — Chronique.

Questions et réponses, recettes et procédés divers

Bureau du *Monde de la Science*, à Fribourg et à Paris: 35, rue de Cassette-Saint-Germain

PETITE

## GÉOGRAPHIE ÉLÉMENTAIRE

DE LA SUISSE

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES

Par le chanoine SCHNEUWLY,

Directeur des écoles.

Ouvrage approuvé par la Direction de l'Instruction publique et la Commission des études du canton de Fribourg. Prix 40 cent.

## BOURSE DE GENEVE DU 26 AVRIL

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
5 0/0 Genevois	87 3/4	—	87 1/2	87 3/4	Suisse-Occidentale	—	191	190	191
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	101 1/4	101 1/2	priviligiées	523	—	522	525
5 0/0 1880	101 1/2	—	101 1/4	101 1/2	Central-Suisse	477	—	476	478
5 0/0 Italien	—	90	90	90 10	Nord-Est Suisse	355	353	352	353
5 0/0 Valais	—	—	—	1060	priviligiées	545	—	—	545
					Union Suisse	408	—	406	408
					Saint-Gothard	—	—	370	370
					Union priviligiée	407	410	405	408
					Comptoir d'escompte	517	—	515	527
					de Genève	—	—	—	—
					de Fédérale	430	—	788	800
					Société suisse des chemins de fer	717	720	717	720
					Banque des chemins de fer	—	—	1235	1240
					de Paris et Pays-Bas	1230	—	900	903
					Crédit Lyonnais	—	—	925	925
					Association financière genevoise	—	—	—	—
					Omnium genevois	—	—	—	—
					Basler Bankverein	—	—	905	910
					Industrie genevoise du gaz	—	—	—	—
					belge du gaz	—	—	—	—
					Gaz de Genève	580	—	575	580
					de Marseille	745	—	735	745
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	870	—	—	—

## BOURSE DE PARIS

25 avril	AU COMPTANT	26 avril
101 56	Consolidés	101 50
89 20	3 0/0 Français	83 50
120 35	5 0/0 id.	120 40
—	Or, à New-York	—
127 50	Argent à Londres	127 50
	A TERME	
83 37	3 0/0 Français	83 47
120 40	5 0/0 id.	120 37
90 25	5 0/0 Italien	90 20
101 50	3 0/0 Anglais	101 50
15 30	5 0/0 Turc	15 35
—	5 0/0 Russe 1877	—
81 06	4 0/0 Autrichien	—
125 0	Banque de Paris	125 0
907 50	Crédit Lyonnais	907 50
1385	Crédit foncier	1385
790	Mobilier français	790
685 75	Mobilier Espagnol	690
1500	Autrichiens	1500
1717 50	Gaz Parisien	1747
	Suez	—